L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 JANVIER 1847.

IMPRIME ET PUBLIE PAR MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 JANVIER

ALEXANDRE BARROW. — Voici les détails que le *Patriot* de Baltimore, sous la date du 29 décembre, donne sur la mort si regrettable de notre sénateur:

"Nous avons un pénible devoir à accomplir en annonçant la mort de l'honorable [illegible] Barrow, l'un des sénateurs de [illegible] Congrès des Etats-Unis. Il [illegible] dernière à Baltimore [illegible] santé. Dans la nuit [illegible] tout à coup d'une [illegible] sur le champ les docteurs [illegible] de Baltimore, [illegible] l'Ouest, un [illegible] tation les [illegible] Philadelphie, qui [illegible] notre ville. Tout [illegible] la science médicale [illegible] Hier, au moment où [illegible] le docteur G. B. Smith [illegible] l'application de la batterie [illegible] a été employé avec succès [illegible] La pile fut appliquée [illegible] pendant quelques minutes, [illegible] de nouveau l'effet durant la soirée [illegible] aucun changement favorable [illegible] continuait de s'affaiblir de moment en moment.

"Le [illegible] de Washington, arrivé à 7 heures et les [illegible] MM. Crittenden et Archer du [illegible] MM. Gentry, Foote, Bell, Crosier et Vance de la chambre. Ils avaient été prévenus par le télégraphe de la situation critique de leur ami et voulaient au moins adoucir par leur présence ses derniers moments. Ils arrivèrent à temps pour avoir la triste consolation de le trouver encore en vie, de recevoir un signe d'affectueuse reconnaissance et de lui fermer les yeux.

"Dès l'abord, les symptômes de la maladie firent prévoir qu'elle serait mortelle; et bien que toutes les ressources de la science médicale aient été mises en œuvre, rien n'a pu sauver Al. Barrow. La main de la mort pesait sur lui, et, sans un murmure, il s'est résigné à son sort; il est mort avec calme et tranquillité, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

"Nous recueillons tous ces détails parce qu'ils intéressent les nombreux amis qu'il possède dans tout le pays, et afin que ces amis sachent que, bien qu'il soit mort loin de chez lui, n'ayant près de lui d'autre membre de sa famille qu'un fils de douze ans, privé des soins affectueux de son épouse, il a cependant reçu tous les soins que l'amitié pouvait lui offrir, et qu'il a rendu le dernier soupir au milieu d'amis qui le chérissaient vivant et qui le pleurent mort.

"Sa femme et tous les membres de sa famille, sauf le jeune fils dont nous venons de parler, sont en Louisiane, et ils recevront par la malle qui est partie ce matin, la triste nouvelle de cette perte douloureuse.

"C'est à d'autres qu'il appartiendra de rendre un digne hommage aux talents et aux belles qualités du défunt, disons seulement avec le *National Intelligencer*, qu'en lui s'est éteint l'un des esprits les plus nobles qui aient jamais honoré le corps sénatorial.

"Les restes mortels de M. Barrow, partiront cet après-midi pour Washington, afin d'y être inhumés dans le cimetière du Congrès."

L'*Union* annonce que les restes mortels de notre sénateur sont en effet arrivés le 29 au soir, sous la garde de MM. Archer, Crittenden et R. Johnson du sénat, de MM. Morse, G. Davis, Gentry et autres représentants. Au dépôt du chemin de fer, ils ont été reçus par le vice-président, le sergent du sénat, et d'une députation de la chambre des représentants. Ils ont été de là conduits en procession jusqu'au Capitole et déposés dans la salle du comité de finances. Les funérailles ont dû avoir lieu le jeudi 30 décembre.

DERNIÈRES NOUVELLES
de la Division du général Taylor.

Le [illegible] vapeur *Alabama* est arrivé hier soir de Brasos, d'où il est parti le 3 de ce mois. Le général Jesup et sa suite sont arrivés sur ce navire, qui a transporté ici 240 soldats malades ou congédiés.

Nous avons causé avec des passagers, que la nouvelle de la marche de Santa-Anna sur Saltillo n'avait aucun fondement; personne n'y ajoutait foi. Rien de nouveau de l'armée.

Le lieutenant Boyle du bataillon de Baltimore, est mort hier, à bord de l'*Alabama*.

Les restes du colonel Watson, des capitaines Isaac Holmes, Ridgeley et Gillespie, et du lieutenant Gonzales sont arrivés sur ce navire.

LE MASSACRE DE CALIFORNIE. — Nous avions grandement raison de révoquer en doute la véracité des correspondances qui annonçaient le massacre de cent cinquante Américains à Ciudad de Los Angeles. Ce grand massacre se borne à quelques escarmouches où trois Américains ont été blessés, et à la capitulation de la garnison américaine de Los Angeles.

Voici sommairement les faits comme ils sont consignés dans une dépêche, adressée par le colonel J. M. Sepulva au gouverneur de Sonora:

Le 23 décembre, les citoyens de Los Angeles et des environs résolurent de chasser la garnison américaine, proclamèrent leur indépendance et choisirent pour chef le capitaine Florès. Les révoltés s'assemblèrent au Rancho de Chino, tout près de la ville. Les Américains s'avancèrent vers eux, des combats assez vifs eurent lieu dans les journées du 26 et du 27, et l'avantage fut pour les Mexicains qui, dit-on, blessèrent trois Américains et firent vingt-sept prisonniers.

Les vainqueurs vinrent alors mettre le siége devant la ville, et la garnison entra en pourparler avec eux, elle consentit à se retirer au port de San Pedro, puis de là à Monterey; mais elle obtint tous les honneurs de la guerre à sa sortie. Ce fut en un mot une capitulation des plus honorables; voilà ce qui résulte du récit même fait par un officier Mexicain.

Il paraît du reste que les Américains n'ont point évacué San Pedro, et que ce port est occupé par un détachement de 300 hommes, que l'un des vaisseaux de l'escadre y a déposés. Ce n'est donc là, comme on le voit, qu'un échec fort insignifiant et qui ne compromet en rien la position de nos troupes dans la Californie.

CONGRES.
Séance du 29 Décembre 1846.

SENAT. — Avant même la lecture du journal, M. Mangum propose, à l'occasion de la mort d'Alexandre Barrow, un ajournement qui est prononcé à l'unanimité.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — M. Starkweather demande la reconsidération du vote sur la résolution de M. Baker qui ordonne que les habillements seront fournis aux volontaires comme aux troupes régulières. L'honorable membre fait observer qu'il serait bon d'exiger quelques garanties des officiers auxquels on confiera des quantités considérables d'habillements. Cette motion prévaut, et la résolution est renvoyée à l'examen du comité des affaires militaires.

M. Haralson rapporte un bill pour lever dix régiments, un de dragons et neuf d'infanterie, lesquels seront engagés pour toute la durée de la guerre ou pour une période de cinq années. Les officiers commissionnés seront à la nomination du Président.

M. Burt rapporte un bill pour augmenter l'efficacité de l'armée et pourvoir aux besoins des officiers invalides. Ces officiers après avoir fait constater leurs blessures, leur âge ou leurs infirmités, pourront prendre leur retraite et recevront comme pension le montant de leur paie.

M. Hamlin présente une résolution qui enjoint la suppression des cafés et restaurants, placés au rez-de-chaussée du Capitole, à moins que ceux qui les tiennent ne cessent de vendre des liqueurs enivrantes. Adopté à une forte majorité.

Un message du Président annonce que ce magistrat a signé le bill pour l'admission de l'Iowa comme état de la confédération. Après la lecture de ce message, MM. Hastings et Leffler, représentants de l'Iowa, prêtent serment et prennent leur siége.

Un mémoire de la société des Amis contre la guerre est présenté par M. Ashmun et renvoyé au comité général.

M. Preston King annonce un bill ouvrant un crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses de nos relations avec les nations étrangères; ce bill n'est rien autre chose que celui qui voulait un crédit de deux millions au Président, et qui, après avoir été adopté à la chambre à la dernière session, avait échoué au sénat.

MARYLAND. — La chambre des représentants du Maryland a élu à l'unanimité comme orateur l'honorable John P. Kennedy. Le message du gouverneur a été adressé à la législature; nous le recevrons sans doute par la malle de demain.

THÉATRE D'ORLEANS. — C'est ce soir que doit avoir lieu le bénéfice de la famille Ravel et déjà la plus grande partie de la salle est louée: que ceux qui auraient envie de se procurer des places se hâtent donc. La représentation se compose d'exercices sur la corde par MM. Léon Javelly et Gabriel Ravel, d'un pas de deux par M. Henry Wells et Mlle Léon Javelly, (Mlle Wells) de *M. Deschalumeau*, ballet pantomime par toute la troupe, et du *Lait d'ânesse*, vaudeville par MM. Ménéhant, Oternot, Mathieu, Mmes Richer et Ménéhant. C'est *M. Gabriel Ravel* qui remplira le rôle de Roquinet, valet de M. Deschalumeau.

SPOLIATIONS FRANÇAISES. — Le bill, rapporté par M. Seamen de New-York, pour le règlement des indemnités à recevoir par ceux qui ont souffert des spoliations françaises, stipule que le total des indemnités ne s'élèvera point à plus de cinq millions; il exclut les réclamations auxquelles il a été fait droit par la convention conclue entre la France et les Etats-Unis le 30 avril 1803, par le traité avec l'Espagne du 22 février 1819 et par le traité de 1831 avec la France; dans les cas de transfert, il limite le montant de l'indemnité aux déboursés réels et à l'intérêt; il ordonne que les réclamations seront réglées par trois commissaires qui se réuniront à Washington le premier lundi de mai prochain ou avant, que les indemnités allouées par les commissaires seront payées au *prorata*, et qu'à cet effet des certificats seront émis, payables à vingt ans de date et portant un intérêt de quatre pour cent.

Toutes les pièces relatives aux réclamations seront expédiées franc de port. Le bill accorde en outre $50,000 pour les dépenses de la commission.

Chronique Locale.

DUEL ARRÊTÉ. — Leao Botillo et Victor Jourdain, ont été arrêtés hier par la police de la 2me municipalité, sur la dénonciation de William Johnson, [illegible], qui les a accusés de vouloir se battre en duel. Les deux prévenus ont dû fournir caution pour répondre de leur prochaine comparution devant le recorder Baldwin.

☞ B. Boyle dit Ben Fuller, a été arrêté par la police de la 2me municipalité, sous la prévention d'avoir commis un vol au préjudice de M. Thomas Connelly. Le recorder Baldwin l'a renvoyé pardevant la 1ère Cour de district.

1re COUR DE DISTRICT. — La femme Lavinia Mitchell a comparu hier devant cette Cour, et a été relaxée après qu'elle eut fourni un cautionnement de $2000. On se souvient que cette femme a tiré récemment une arme à feu sur le nommé James York, et qu'elle l'a blessé grièvement au cou.

☞ Le capitaine Hill, qui s'est rendu coupable d'actes si répréhensibles pendant la nuit du 4 courant, à la tête de sa compagnie de volontaires pennsylvaniens, a adressé hier à l'honorable recorder Génois une lettre d'excuses, où il cherche à justifier la conduite qu'il a tenue envers ce magistrat. Nous publions la lettre dans notre partie anglaise. Le recorder Génois, pour ne pas mettre obstacle au départ des troupes, a bien voulu renvoyer le capitaine Hill des fins de la plainte, mais il a donné clairement à entendre que ce dernier eût pu être traduit en Cour criminelle.

ENQUÊTE. — Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'un nommé Daniel O'Dorod, trouvé mort dans une maison située à l'encoignure des rues de la Douane et Claiborne. Le jury d'enquête a rendu le verdict suivant — "que la mort de Daniel O'Dorod a été occasionnée par l'influence de l'ivrognerie et des coups qu'il a reçus sur la tête." — Il paraît que le défunt avait eu hier une querelle avec un nommé Patrick Kane qui l'a terrassé et lui a donné plusieurs coups de pied sur la tête; lesquels coups ont produit la mort.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE. — On lit dans la *Gazette des Etats Unis* de Philadelphie sous la date du 29 décembre:

Télégraphe à la Nouvelle-Orléans. — Une compagnie s'est formée dans le Sud de construire une communication télégraphique entre Washington et la Nouvelle-Orléans, par la voie de Richmond, Charleston, Mobile, &c. Une personne de la Nouvelle-Orléans est en ce moment dans notre ville pour trouver des actionnaires et mettre la compagnie en mesure de commencer immédiatement les travaux. Cette entreprise doit avoir les plus précieux résultats. Elle serait déjà un grand bien, lors même qu'elle ne ferait que nous dispenser des exprès toujours si coûteux qui vont de la Nouvelle-Orléans vers le nord.

MISSISSIPPI. — Les retours officiels ne laissent aucun doute sur l'élection de Henry Ellet, locofoco, qui l'emporte par une faible majorité.

FEUILLETON.

LE HAREM.
SCÈNES DE LA VIE EGYPTIENNE.

VI. — LE HAREM D'IBRAHIM PACHA.

Nous reprîmes bientôt notre promenade, et nous allâmes visiter un charmant palais orné de rosailles où les femmes d'Ibrahim viennent, habiter quelquefois l'été. Des parterres à la turque, représentant les dessins d'un tapis, entourent cette résidence, où l'on nous laissa pénétrer sans difficulté. Les oiseaux manquaient à la cage, et il n'y avait de vivant dans les salles que des pendules à musique, qui annonçaient chaque quart d'heure par un petit air de serinette tiré des opéras français. — La distribution d'un harem est le même dans tous les palais turcs, et j'en avais déjà vu plusieurs. Ce sont toujours de petits cabinets entourant de grandes salles de réunion, avec des divans partout, et pour tous meubles de petites tables incrustées d'écaille; des enfoncements découpés en ogives çà et là dans la boiserie servent à serrer les narghilés, vases de fleurs et tasses à café. Trois ou quatre chambres seulement, décorées à l'européenne, contiennent quelques meubles de pacotille qui feraient l'orgueil d'une loge de portier; mais ce sont des sacrifices au progrès, des caprices de favorites peut-être, et aucune de ces choses n'est pour elles d'un usage sérieux.

Mais ce qui surtout manque en général aux harems les plus princiers, ce sont des lits. — Où couchent donc, disais-je au cheik, ces femmes et leurs esclaves? — Sur les divans. — Et n'ont-elles pas de couvertures? — Elles dorment tout habillées. Cependant, il y a des couvertures de laine ou de soie pour l'hiver. — Je ne vois pas dans tout cela quelle est la place du mari? — Eh bien! mais le mari couche dans sa chambre, les femmes dans les leurs, et les esclaves (*odaleuk*) sur les divans des grandes salles. Si les divans et les coussins ne semblent pas commodes pour dormir, on fait disposer des matelas dans le milieu de la chambre, et l'on dort ainsi. — Tout habillé? — Toujours, mais en ne conservant que les vêtemens les plus simples, le pantalon, une veste, une robe. La loi défend à tout homme comme à toute femme de se découvrir les uns devant les autres à partir de la gorge. Le privilége du mari est de voir librement la figure de ses femmes; si la curiosité l'entraîne plus loin, ses yeux sont maudits; c'est un texte formel.

— Je comprends alors, dis-je, que le mari ne tienne pas absolument à passer la nuit dans une chambre remplie de femmes habillées, et qu'il aime autant dormir dans la sienne; mais s'il emmène avec lui deux ou trois de ces dames... — Deux ou trois! s'écria le cheik avec indignation; quels chiens croyez-vous que seraient ceux qui agiraient ainsi! Dieu vivant! est-il une seule femme, même infidèle, qui consentirait à partager avec une autre l'honneur de dormir près de son mari? Est-ce ainsi que l'on fait en Europe? — En Europe, répondis-je, non certainement; mais les chrétiens n'ont qu'une femme, et ils supposent que les Turcs, en ayant plusieurs, vivent avec elles comme avec une seule. — S'il y avait, me dit le cheik, des musulmans assez dépravés pour agir comme le supposent les chrétiens, leurs épouses légitimes demanderaient aussitôt le divorce, et les esclaves elles-mêmes auraient le droit de les quitter.

— Voyez, dis-je au consul, quelle est encore l'erreur de l'Europe touchant les coutumes de ces peuples. La vie des Turcs est pour nous l'idéal de la puissance et du plaisir, et je vois qu'ils ne sont pas seulement maîtres chez eux. — Presque tous, me répondit le consul, ne vivent en réalité qu'avec une seule femme. Les filles de bonne maison en font presque toujours une condition de leur alliance. L'homme assez riche pour nourrir et entretenir convenablement plusieurs femmes, c'est-à-dire, donner à chacune un logement à part, une servante et deux vêtemens complets par année, ainsi que tous les mois une somme fixée pour son entretien, peut, il est vrai, prendre à la fois jusqu'à quatre épouses; mais la loi l'oblige à consacrer à chacune un jour de la semaine, ce qui n'est pas toujours fort agréable. Songez aussi que les intrigues de quatre femmes, à peu près égales en droits, lui feraient l'existence la plus malheureuse, si ce n'était un homme très riche et très haut placé. Chez ces derniers, le nombre des femmes est un luxe comme celui des chevaux; mais ils aiment mieux, en général, se borner à une épouse légitime et avoir de belles esclaves, — avec lesquelles encore ils n'ont pas toujours les relations les plus faciles, surtout si leurs femmes sont d'une grande famille.

— Pauvres Turcs! m'écriai-je, comme on les calomnie! Mais, s'il s'agit simplement d'avoir çà et là des maîtresses, tout homme riche en Europe a les mêmes facilités. — Il en a de plus grandes, me dit le consul. En Europe, les institutions sont farouches sur ces points-là, mais les mœurs prennent bien leur revanche. Ici la religion, qui règle tout, domine à la fois l'ordre social et l'ordre moral, et, comme elle ne commande rien d'impossible, on se fait un point d'honneur de l'observer. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exceptions, cependant elles sont fort rares et n'ont guère pu se produire que depuis la réforme. Les dévots de Constantinople furent indignés contre Mahmoud, parce qu'on apprit qu'il avait fait construire une salle de bain magnifique où il pouvait assister à la toilette de ses femmes; mais la chose est très peu probable, et ce n'est sans doute qu'une invention des Européens.

Nous parcourions, causant ainsi, les sentiers pavés de cailloux ovales formant des dessins blancs et noirs, et ceints d'une haute bordure de buis taillé; je voyaisen idée les blanches cadines se dispersant dans les allées, traînant leurs babouches sur le pavé de mosaïque, et s'assembler dans les cabinets de verdure où de grands ifs se lombent en balcons et en arcades; des colombes s'y posaient parfois comme les âmes plaintives de cette solitude, et je songeais qu'un Turc au milieu de tout cela ne pouvait poursuivre que le fantôme du plaisir. L'Orient n'a plus ni de grands amoureux, ni de grands voluptueux même; l'amour idéal de Medjnoun ou d'Antar est oublié des musulmans modernes, et l'inconstante ardeur de don Juan leur est inconnue. Ils ont de beaux palais sans aimer l'art, de beaux jardins sans aimer la nature, de belles femmes sans comprendre l'amour. — Je ne dis pas cela pour Méhémet-Ali, Macédonien d'origine, et qui en mainte occasion a montré l'âme d'Alexandre; mais je regrette que son fils et lui n'aient pu rétablir en Orient la prééminence de la race arabe, si intelligente, si chevaleresque autrefois. L'esprit turc le gagne d'un côté, l'esprit européen de l'autre; c'est un médiocre résultat de tant d'efforts!

Nous retournions au Caire après avoir visité le bâtiment du Nilomètre, où un pilier gradué, anciennement consacré à Sérapis, plonge dans un bassin profond et sert à constater la hauteur des inondations de chaque année. Le consul voulut nous mener encore au cimetière de la famille du pacha. Voir le cimetière après le harem, c'était une triste comparaison à faire; mais, en effet la critique de la polygamie est là. Ce cimetière, consacré aux seuls enfans de cette famille, a l'air d'être celui d'une ville. — Il y a là plus de soixante tombes, grandes et petites, neuves pour la plupart, et composées de cippes de marbre blanc. Chacune porte, soit un turban, soit une coiffure de femme, peints et dorés, ce qui donne à toutes les tombes turques un caractère de réalité funèbre; il semble que l'on marche à travers une foule pétrifiée. Les plus importantes de ces tombeaux sont drapés de riches étoffes et portent des turbans de soie et de cachemire; là l'illusion est plus poignante encore.

Il est consolant de penser que, malgré toutes ces pertes, la famille du pacha est encore assez nombreuse. Du reste, la mortalité des enfans turcs en Egypte paraît un fait aussi ancien qu'incontestable. Ces fameux mameloucks, qui dominèrent ce pays si longtemps, et qui y faisaient venir les plus belles femmes du monde, n'ont pas laissé un seul rejeton.

VII. — LES MYSTÈRES DU HAREM.

Voilà donc une illusion qu'il faut perdre encore, — les délices du harem, la toute-puissance du mari ou du maître, des femmes charmantes s'unissant pour faire le bonheur d'un seul; — la religion ou les coutumes tempèrent singulièrement cet idéal, qui a séduit tant d'Européens. Tous ceux qui, sur la foi de nos préjugés, avaient compris ainsi la vie orientale se sont vus découragés en bien peu de temps. La plupart des Francs entrés jadis au service du pacha, qui, par une raison d'intérêt ou de plaisir, ont embrassé l'islamisme, sont rentrés aujourd'hui, sinon dans le giron de l'église, au moins dans les douceurs de la monogamie chrétienne.

Pénétrons-nous bien de cette idée, que la femme mariée, dans tout l'empire turc, a les mêmes priviléges que chez nous, et qu'elle peut même empêcher son mari de prendre une seconde femme, en faisant de ce point une clause de son contrat de mariage. Et, si elle consent à habiter la même maison qu'une autre femme, elle a le droit de vivre à part, et ne concourt nullement, comme on le croit, à former des tableaux gracieux avec les esclaves sous l'œil d'un maître et d'un époux. Gardons-nous de penser que ces belles dames consentent même à chanter ou à danser pour divertir leur seigneur. Ce sont des talens qui leur paraissent indignes d'une femme honnête; — mais chacun a le droit de faire venir dans son harem des almées et des ghawasies, et d'en donner le divertissement à ses femmes. — Il faut aussi que le maître d'un sérail se garde bien de se préoccuper des esclaves qu'il a données à ses épouses, car elles sont devenues leur propriété personnelle; et s'il lui plaît d'en acquérir pour son usage, il ferait sagement de les établir dans une autre maison, — bien que rien ne l'empêche d'user de ce moyen d'augmenter sa postérité.

Maintenant il faut qu'on sache aussi que, chaque maison étant divisée en deux parties tout à fait séparées, l'une consacrée aux hommes et l'autre aux femmes, il y a bien un maître d'un côté, mais de l'autre une maîtresse. Cette dernière est la mère ou la belle-mère, ou l'épouse la plus ancienne ou celle qui a donné le jour à l'aîné des enfans. — La première femme s'appelle la *grande dame*, et la seconde *le perroquet* (*durrah*). Dans le cas où les femmes sont nombreuses, ce qui n'existe que pour les grands, le harem est une sorte de couvent où domine une règle austère. On s'y occupe principalement d'élever les enfans, de faire quelques broderies et de diriger les esclaves dans les travaux du ménage. La visite du mari se fait en cérémonie, ainsi que celle des proches parens, et, comme il ne mange pas avec ses femmes, tout ce qu'il peut faire pour passer le temps est de fumer gravement son narghilé et de prendre du café et des sorbets. Il est d'usage qu'il se fasse annoncer quelque temps à l'avance. De plus, s'il trouve des pantoufles à la porte du harem, il se garde bien d'entrer, car c'est signe que sa femme ou ses femmes reçoivent la visite de leurs amies, et les amies restent souvent un ou deux jours.

Pour ce qui est de la liberté de sortir et de faire des visites, on ne peut guère la contester à une femme de naissance libre. Le droit du mari se borne à la faire accompagner par des esclaves; mais cela est insignifiant comme précaution, à cause de la facilité qu'elles auraient de les gagner ou de sortir sous un déguisement, soit du bain, soit de la maison d'une de leurs amies, tandis que les surveillants attendraient à la porte. Le masque et l'uniformité des vêtements leur donneraient en réalité plus de liberté qu'aux Européennes, si elles étaient disposées aux intrigues. Les contes joyeux narrés le soir dans les cafés roulent souvent sur des aventures d'amans qui se déguisent en femmes pour pénétrer dans un harem. Rien n'est plus aisé, en effet; seulement il faut dire que ceci appartient plus à l'imagination arabe qu'aux mœurs turques, qui dominent dans tout l'Orient depuis deux siècles. Ajoutons encore que le musulman n'est point porté à l'adultère, et trouverait révoltant de posséder une femme qui ne serait pas entièrement à lui.

Quant aux bonnes fortunes des chrétiens, elles sont rares. Autrefois il y avait un double danger de mort; aujourd'hui la femme seule peut risquer sa vie, mais seulement au cas de flagrant délit dans la maison conjugale. Autrement, le cas d'adultère n'est qu'une cause de divorce et de punition quelconque.

La loi musulmane n'a donc rien qui réduise, comme on l'a cru, les femmes à un état d'esclavage et d'abjection. Elles héritent, elles possèdent personnellement, comme partout, et en dehors même de l'autorité du mari. Elles ont le droit de provoquer le divorce pour des motifs réglés par la loi. Le privilége du mari est sur ce point de pouvoir divorcer sans donner de raisons. Il lui suffit de dire à sa femme devant trois témoins: "Tu es divorcée," et elle ne peut dès lors réclamer que le douaire stipulé dans son contrat de mariage. — Tout le monde sait que, s'il voulait la reprendre ensuite, il ne le pourrait que si elle s'était remariée dans l'intervalle et fût devenue libre depuis. L'histoire du *hulla*, qu'on appelle en Egypte *mustahill*, qui joue le rôle d'épouseur intermédiaire, se renouvelle quelquefois pour les gens riches seulement. Les pauvres, se mariant sans contrat écrit, se quittent et se reprennent sans difficulté.

Enfin, quoique ce soient surtout les grands personnages qui, par ostentation ou par goût, usent de la polygamie, il y a au Caire de pauvres diables qui épousent plusieurs femmes afin de vivre du produit de leur travail. Ils ont ainsi trois ou quatre ménages dans la ville, qui s'ignorent parfaitement l'un l'autre. La découverte de ces mystères amène ordinairement des disputes comiques et l'expulsion du paresseux fellah des divers foyers de ses épouses, — car si la loi lui permet plusieurs femmes, elle lui impose, d'un autre côté, l'obligation de les nourrir.

(La suite à demain.)

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

SÉANCE DE LUNDI 4 JANVIER 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement. Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre, les membres présents furent:

L'honorable Joseph Génois recorder.

MM. les aldermen Cyprien Dufour, A. Derbes, J. L. Fabre, R. Hagan, J. F. Slingerland et E. Wiltz. — 6.

Absents: — MM. les aldermen J. Duplessis, J. E. Faures, E. Giquel, Z. Latour, J. B. Marks, P. Shields. — 6.

Faute de *quorum* le conseil prend un recès. Le Conseil s'étant réuni, les membres présents furent:

L'honorable J. Génois recorder. — MM. les aldermen C. Dufour, A. Derbes, J. L. Fabre, J. E. Faures, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, J. F. Slingerland et E. Wiltz. — 9.

Absents: — MM. les aldermen Duplessis, Marks et Shield. — 3.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu.

Mairie de la Nouvelle-Orléans
Le 4 Janvier 1847.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité Numéro Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil sur l'ordonnance relative au nétoyement des rues et de vous recommander de l'amender de manière à autoriser le voyer de cette Municipalité ou les commissaires de districts à employer des charrettes pour nétoyer les rues dans le cas où les contracteurs négligeraient de remplir leurs devoirs.

J'aurai l'honneur de vous faire observer qu'il m'arrive tous les jours des plaintes sur les objets qui encombrent la levée, les pièces destinées au pavage et le lest des navires gênent beaucoup les personnes qui sont employées au chargement et au déchargement des navires. — Le Conseil devrait prendre immédiatement des mesures pour faire enlever ces objets.

La résolution passée à votre dernière séance permettant à Mr. B. Benoussis de tenir ouvert toute la nuit son café situé à l'encoignure des rues Ursulines et Vieille Levée, me paraît être en contravention avec les ordonnances et sans aucun précédent. Je vous recommanderai donc son abrogation par le motif qu'elle crée un privilége en faveur d'un individu et établit un précédent qui, s'il était suivi, ne manquerait pas d'avoir des conséquences fâcheuses.

Je suis respectueusement
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de Mr. Hagan, le premier paragraphe du message est déposé sur le bureau sujet à l'appel du Conseil.

Sur le second paragraphe, à la demande de Mr. Latour le recorder est chargé de s'assurer si le Wharfinger est hors d'état de remplir les devoirs de sa place et de faire un rapport au Conseil.

M. Hagan, fait la motion que le troisième paragraphe soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel du Conseil. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Hagan et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative — 2 et que MM. Dufour, Derbès, Fabre, Faures, Giquel, Latour, et Slingerland, avaient voté dans la négative, 7.

M. Dufour présente la résolution suivante: Résolu, Que la résolution passée le 28 décembre dernier, permettant à M. B. Bonoussis de tenir son café ouvert toute la nuit est et demeure abrogée.

M. Derbès présente le substitut suivant: Résolu qu'à partir de ce jour, tous les propriétaires de cafés dans les limites de la première Municipalité pourront tenir leurs cafés ouverts toute la nuit, nonobstant toute résolution à ce contraire.

Le Recorder décide que le substitut de M. Derbès n'est pas à l'ordre. M. Derbès en appelle au Conseil, de cette décision. Le Conseil renverse cette décision. Alors à la demande de de M. Hagan, le conseil ayant suspendu, l'action de son règlement pris en considération le dit substitut, le même membre offre l'amendement suivant qui est adopté. Bien entendu que les cafés et cabarets ne seront pas fréquentés par les personnes de couleur.

M. Fabre fait la motion que le substitut et la résolution soient référés au Comité des réclamations. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Fabre et Giquel avaient voté dans l'affirmative. — 2 et que MM. Dufour, Derbès, Faures, Hagan, Latour, Slingerland et Wiltz, avaient voté dans la négative.

M. Latour propose d'amender ce substitut en remplaçant les mots *toute la nuit* par *jusqu'à 11 heures*. La question préalable mise aux voix est adoptée. — M. Fabre fait la motion d'adopter la résolution présentée par M. Dufour.

L'appel nominal demandé il a paru que MM. Dufour, Fabre et Faures avaient voté dans l'affirmative. — 3 et que MM. Derbès, Giquel, Hagan, Latour, Slingerland et Wiltz avaient voté dans la négative. — 6. En conséquence ladite résolution est rejetée.

Le substitut de M. Derbès se trouvant devant le Conseil, M. Latour renouvelle sa motion de remplacer les mots *toute la nuit* par *jusqu'à 11 heures.* — L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Latour, Slingerland, et Wiltz avaient voté dans l'affirmative; — 4 Et que MM. Derbès, Fabre, Faures, Giquel et Hagan avaient voté dans la négative. — 5.

M. Fabre propose d'amender ce substitut en permettant de jouer le loto dans les cafés. — Le Recorder décide que cet amendement n'est pas à l'ordre. — Mr. Fabre en appelle au Conseil de cette décision. — Le Conseil maintient la décision.

A la demande de M. Dufour les mots *toute la nuit* sont effacés du substitut. — Alors ce membre propose de remplir le blanc par les mots *jusqu'à 11 heures*; — Cette motion est rejetée.

M. Hagan propose de remplir le blanc par le mot *minuit*. — A ce moment le Conseil n'est plus en quorum, l'appel nominal constate la présence de MM. les aldermen Derbès, Fabre, Hagan, Latour, Slingerland et Wiltz. — 6.

MM. les aldermen Dufour, Faurés et Giquel se sont retirés.

A la demande de M. Derbès, le Conseil prend un recès et le sergent d'armes est envoyé à la recherche des membres absents. Quelques instants après, M. Wiltz, fait une motion d'ajournement. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative — 2; et que MM. Fabre, Hagan, Latour et Slingerland avaient voté dans la négative, — 4.

A son retour, le sergent d'armes annonce que les membres absents ne veulent point revenir. Sur motion de M. Derbès le Conseil s'ajourne à demain 5 du courant, à 6 heures P. M.

JH. REYNES,
Secrétaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO. UN.

Nouvelle-Orléans, mardi 5 Janvier 1847.

Le Conseil devait se réunir ce jour, conformément à l'ajournement, à l'heure fixée pour la réunion du Conseil, les membres présents [furent]:

L'honorable J. Génois Recorder.

MM. Les aldermen Cyprien Dufour, A. Derbes, R. Hagan, Z. Latour, F. Slingerland. Faute d'un quorum le Conseil s'est ajourné au [illegible] prochain, 11 du courant, à [illegible] heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

Mercredi soir, 7 Janvier 1847.

COTON. — Les transactions d'aujourd'hui s'élèvent à 300 balles, à peu près aux mêmes prix qu'hier. Le marché est languissant.

SUCRE. — Le marché est ferme. Les ventes s'élèvent à environ 30 boucauts. — Mélasse. 300 barils environ ont été vendus de 25 3/4 à 26 c. par gallon.

FARINE. — Aucun changement. 3000 barils ont été vendus principalement à $4 50.

MAIS. — La demande maintient son activité; 15,000 boisseaux ont changé de mains de 65 à 66 c. par boisseau.

PORC. — La demande pour le mess se maintient; il y a plusieurs ventes à $11 ou ce qui est en hausse.

CHANGE. — Aucun changement à enregistrer; sterling, 4½ à 4¾ pour cent de prime; France, 5 [illegible] à 5.45. Sur New York, à 60 jours, de 2 à 2¼ pour cent d'escompte; à vue, ½ à [illegible] pour cent d'escompte.

FRETS. — Nous n'avons connaissance d'aucun engagement.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Mary [illegible], [illegible].
Navire Vesta, Perry, New-York.
Navire Medora, Hamilton, Liverpool.
Barque Parana, Carlton, Limerick Irlande.
Barque Ellen & Augusta, [illegible].
Barque Isabella, Given, New-York.
Barque R. H. Douglass, Norville, Baltimore.
Brick Charles, Beales, Charleston.
Brick Eliza, Mills, New-York.
Goélette Sarah Jane, Graham, Brasos.
Steamer Champlain, Brendenburg, St. Louis.
Steamer Montezuma, Kelly, Mobile.

ARRIVÉS.

Navire Flavius, Davis, Galveston.
Navire Ellerslie, Wallace, Rotterdam.
Navire Jno. Fehrmand, Davis, Bordeaux.
Barque Horatio, Hall, Galveston.
Barque Brilliant, Miller, Boston.
Brick anglais Economist, Perry, Antigua.
Brick Coral, Winchell, Saint-Thomas.
Brick St-George, Long, Thomaston.
Brick Ferdinand-Charles (brem), Fecatus, Galveston.
Goélette Arispe, Gates, Tampico.
Goélette Planter, Lawless, Grand-Gaillou.
Steamer Tributary, McClay, Saint Louis.
Steamer Balloon, Post, Saint Louis.
Steamer Superb, Prout, Napoleon.

☞ Le navire JOHN FERHMAN, de Bordeaux, est en déchargement en face de l'hôtel de la monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront envoyées, après cinq jours, aux magasins publics, aux frais et risques des propriétaires ou des consignataires.
7 jan G. M. LUCAS, 30 Bienville.

ON PEUT VOIR MAINTENANT LE BEAU TABLEAU DE Venus sortant du bain:

La déesse de l'amour et de la beauté par TITIEN. Cette célèbre peinture était autrefois en la possession de Sir Thomas Lawrence, à sa mort elle a passé dans celle du PALL MALL GALLERY à Londres et en 1840 elle a été envoyée dans ce pays. Elle est maintenant devant le public au No. 36 rue St Charles vis à vis l'hôtel; pour quelques jours seulement.
Prix d'entrée 50 cents. 7jan—1m

Società Italiana di Beneficenza.

L'ASSEMBLEA semestrale, prescritta dai Regolamenti, avrà luogo Domenica prossima, 10 corrente, alle ore sette pomeridiane, al banco Borelli, come d'ordinario.

Tutti i membri della società dovendo intervenire, il Presidente *pro tem.*, li sollecita caldamente a farlo nell'interesse generale di essa.
Nuova Orleans, 6 Gennajo 1847.
G. CALCATERRA, Segretario.
7jan—3t

Habillemens à Vendre au Prix Coutant.

LE Stock et Habillements du magasin à l'encoignure des rues Conti et Vieille-Levée, est offert en vente en gros ou en détail, au prix coutant et au dessous.

Le propriétaire étant sur le point de quitter la ville, offre un bel avantage aux acheteurs.

L'installation du magasin sera vendu à bas prix à celui qui désirerait louer le magasin.
7 jan

EN débarquement du navire John Ferhman, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
84 barriques vin de différentes marques,
50 barils vin blanc haut sauterne.
7 jan G. M. LUCAS, 30 Bienville.

COUTIL. — 4 caisses Coutil fil façonnées, reçues par le Talahassee, du Havre, à vendre par
7 jan J. LEVOIS, 68 rue Chartres.

MOUCHOIRS. — 200 douzaines Mouchoirs, batiste coton, à rivières et dentelles, reçues par le J. N. Cooper, du Havre, à vendre par
7 jan J. LEVOIS, 68 rue Chartres.

VEAUX CIRES. — 3 caisses Veaux Cirés, reçues par le Francis Depau, à vendre par
7 jan J. LEVOIS, 68 rue Chartres.

VEAUX VERNIS. — 3 caisses Veaux vernis de Nys & Co, reçues par le Francis Depau, à vendre par J. LEVOIS, 68 rue Chartres.
7 jan

EAU-DE-VIE ET ESPRITS PURES. — 50 barils première et quatrième preuve en débarquement du navire Louisa et à vendre par
7 jan ROBERTS & HALL, 73 Magasins.

THÉ FRAIS. — 1500 pacquets vert et noir, impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Ponchong, en caisses et demi caisses, cartes de poids différents, à vendre par
7 jan ROBERTS & HALL, 73 Magasins.

BOUTEILLES VIDES. — 300 paniers en débarquement du navire *Ontario* de Marseilles, et à vendre par AUGUSTE MOLIER,
7 jan—6 f rue St. Louis, No. 90.

CAFE HAVANE. — 190 sacs en débarquement de la goëlette SABIN, à vendre par
W. H. SIMMONS,
7jan. 44 Poydras.

HARICOTS BLANCS. — 37 barils en débarquement du vapeur *Grace Darling* à vendre par
W. H. SIMMONS,
7jan. 44 Poydras.

CAFÉ HAVANE — 400 sacs, en débarquement et en magasin, à vendre par
7jan L. CANTIN, 42 Gravier.

SUCRE HAVANE. — 250 caisses, blanc, jaune et brun à vendre par L. CANTIN,
7jan 42 Gravier.

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Genesee de New-York:
3000 livres potasse blanche,
2000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné; 500 livres curcuma,
500 livres carbonate d'ammoniaque,
200 livres jus de réglisse,
Fleurs de soufre, sangs, méliose,
Capillaire, Belladonna, stramonium,
Extrait de ciguë, do de valériane,
Do de Belladone, baie de genièvre,
A vendre par P. CUSACHS,
28 no [illegible] Condé et St. Philippe.

36me ANNIVERSAIRE
DU 8 JANVIER 1815.

☞ Le programme suivant, pour la célébration de cette journée mémorable, a été adopté par le Comité d'arrangements du Conseil Général et des trois Municipalités.

1o Le Major-Général Lewis est invité à ordonner qu'il soit tiré un salut au lever du soleil, un à midi, et un troisième au soleil couchant.

2o Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, sont requis de faire pavoiser leurs bâtiments respectifs, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

3o Une procession sous la direction de A. B. Lewis, (faisant les fonctions de Grand Marshal;) Charles Kilshaw, Louis Leblanc, J. Montreuil, A. Guyol, N. Trépagnier, J. A. Hopkins, J. Nouvelle, C. W. Cammack, J. B Bozant, J. B. Beard, G. W. Christy, G. L. Turgeau, O. Leblanc, G. De Feriet, F. Newman jr., G. W. Harby et Francis Mooney, partira de la Maison d'Etat à midi, remontera la rue du Canal jusqu'à la rue Royale, descendra la rue Royale jusqu'à la rue St-Pierre, remontera la rue St-Pierre jusqu'à la rue de la Levée, de là elle traversera la Place d'Armes pour se rendre à la Cathédrale, où un Te Deum sera chanté, et des discours en français et en anglais seront prononcés.

ORDRE DE LA PROCESSION.

1 Le Député Marshall.
2 Escorte militaire.
3 Vétérans de 1814-15, Officiers et Soldats de la Révolution.
4 Marshall du jour.
5 Le Gouverneur et son Etat-Major.
6 Secrétaire d'Etat, Trésorier, Ingénieur civil et arpenteur général.
7 Consuls étrangers.
8 Juges et officiers de la Cour Suprême.
9 Avocat-général et Avocat de district.
10 Juges de la Cour des Etats-Unis.
11 Avocats de districts et Marshalls des Etats-Unis.
12 Comité d'arrangement.
13 Le Maire de la Ville de la Nlle.-Orléans et le Conseil-Général.
14 Les Recorders et Aldermen des trois Municipalités.
15 Les Directeurs, Professeurs et Elèves des Ecoles Publiques.
16 Officiers de la Marine des Etats-Unis.
17 Officiers de l'Armée des Etats-Unis.
18 Le Major-Général, la Milice.
19 Officiers de la Milice de l'Etat.
20 Juges des Cours de districts de la Nlle.-Orléans, et leurs officiers.
21 Juges de paix de la Paroisse d'Orléans.
22 Collecteur de la Douane, Maître de Poste, Officier Naval, Surveilleur de la douane.
23 Register et Percepteur du bureau des terres.
24 Annotateur des hypothèques, Contrôleur des aliénations, Contrôleur des naissances et décès.
25 Le Clergé.
26 Membres du barreau.
27 Membres de la Société Médicale.
28 Notaires publics.
29 Franc Maçons, Odd-Fellows, Associations charitables et toutes sociétés incorporées.
30 Capitaines de Port.
31 Capitaines de navires et steamboats.
32 Etrangers et Citoyens.
33 Compagnies de Pompiers.
34 Escorte militaire.

Les Compagnies incorporées devront, en arrivant à la Maison d'Etat, faire savoir leur arrivée au Grand Marshall, qui leur assignera la place que chacune d'elles devra occuper.

Par ordre du Comité réuni du Conseil-Général et des Trois Municipalités.
Nouvelle-Orléans, 4 Janvier 1847. 6jan

☞ Le Comité, nommé par le Conseil général, et les Conseils des 1re, 2me, et 3me municipalités de la Nouvelle Orléans, pour recevoir les restes des majors Ringgold, Watson et autres, qui ont succombé dans les batailles qui se sont livrées, pour leur pays, est prié de se réunir à la Chambre du conseil de la première municipalité, aujourd'hui à 11 heures A. M.
A. D. CROSSMAN, Maire.
6 jan

EAU de vie fine preuve, en demi et quarts de [illegible] J. Dupuy, Pellet Castillon & et [illegible], à vendre par
EUGÈNE ROCHEREAU & Co.,
17 et 19 St. Louis

SARDINE. — en demi tiers et quarts de boites, des marques Philippe et Canaud, A. Canus, Conil et Maron en magasin et en débarquement du navire John Ther[man], à vendre par
EUGÈNE ROCHEREAU & Co.,
17 et 19 St. Louis.

CHAMPAGNE. — marque Oregon et Californie à vendre par
EUGÈNE ROCHEREAU & Co.,
jan 17 et 19 St. Louis.

VIEUX Cognac supérieur en demi et quarts de pipes, Ph. Godard et Co., Castillon [illegible] 1825 et 181[illegible], à vendre par
EUGÈNE ROCHEREAU & Co.,
17 et 19 St. Louis.

VIN rouge en Caisses. 200 Caisses St-Julien, 50 Caisses Chateau [illegible] 25 Caisses Chateau Lafitte 1837 à vendre par
EUGÈNE ROCHEREAU & Co.,
17 et 19 St. Louis.

H. DE LOLR & RIFFLARD,
[illegible]
MARCHANDISES FRANÇAISES.

REÇU par les navires Brunswick, Francis de Pau, James N. Cooper, Amazon et Talahassee du Havre:
2 caisses Indienne [illegible] fond rouge. Chaussons [illegible]
4 do Rideaux brodés riches et damassé,
4 do Mousseline suisse, unies et carreaux,
4 do Passementerie pour rideaux,
2 do Mouchoirs batiste, dessins nouveaux,
2 do Mouchoir batiste, brodés, ourlé, unis et couleur,
1 do Drap noir, extra fin,
2 do Percalles imprimés,
4 do Indiennes do
2 do Mousseline laine belle 5/4,
2 do Guingham carreau fond uni,
3 do Jaconnas, nouveaux, de gros, Olivier, Robinson Co,
2 do Organdi, do do do do,
4 do Jaconas haute nouveauté Delfus, Mieg Co,
3 do Organdi do do do,
3 do Bareges, grande nouveauté, très riches [illegible]
6 do Ombrelles et Parapluie [illegible] grandeur,
6 do Chapeaux soie et de castor,

MARCHANDISES ANGLAISES.
Reçu par les navires, Gadsden, Ardesoir, Dundee, de Liverpool et Colingwood de Glasgow.
2 caisses Fouls de l'Inde,
3 do Fil patente de Marshall,
10 do Fil en Bobine,
10 do Toile d'Irlande pièces et demi pièces,
30 balles Coleta, Osnaburg, Burlaps et Tailors paddings,
6 caisses Toile à drap, 12 qr.
20 do Toile de Russie blanche et écrue,
15 do Coton pur en forme de toile,
10 do Indiennes imprimées, fond clair et ombré,
10 do Jaconats et mousseline, imprimés, et blanc
10 do Mousseline à carreaux,
15 do Brin blanc et écrus unis et carreaux,
2 do Petticoats et robes princesse royale.

Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 6 jan

J. LEVOIS,
RUE DE CHARTRES.

OFFRE à vendre les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages:—
Rubans Satin, unis de 1½ @ 12.
Do Taffetas noir et couleurs 1¼ @ 12.
Do Façonnées pour modiste,
Soierie de et unis,
Jupons, Crinoline façonnées noir et blanc,
Mouchoirs batiste brodés, rivière et ourlets,
Cols Pelerine, et Guimpes brodées,
Bonnets d'Enfans, et Manche mousseline brodés,
Voilettes, Dentelles blanches, et noires,
Mousseline Laine, unies et façonnées
Cachemire d'Ecosse grande nouveautés,
Echarpes Cachemire et soies ombrées,
Barège Vert, noir et blanc.
Foulards Soie, cravates pour dames,
Cravates Satin et Taffetas, noir et façonnées,
Gants et mitres filet et fils d'Ecosse,
Do Jouvin et Co, et autre marque,
Do Soie, Laine, et Coton,
Bourses Soie Unie et brodée; de Coton,
Parapluies Soie et Coton 26 à 34 pouces,
Ombrelles, Bas de Coton pour femmes et enfans,
[illegible] sans couture, Lacets Soie 8 qr. à 16 qr.
Casquettes drap, pour hommes et enfans,
Bretelles élastiques Soie et Coton,
Ceintures de voyage, en peau,
Cols Satin noir pour hommes,
Parfumeries de Monpelas, Mailly et autres
Capsules, Cuillères fer et composition,
Annaux de Rideaux, Buses acier,
Peigne, Ecaille, buffle, Ivoire et corne,
Brosses à dents, do à ongle, do à tête,
Cartes à jouer de toutes qualités,
Baleines par Robes, Anneaux de Rideaux,
Epingles, Boutons nacre et Os.
Plumaux, B[illegible] ale crins, &c. &c. 6 jan

BREVET D'INVENTION.

LE soussigné de la "Fonderie Novelty" a pris un brevet d'invention pour un perfectionnement du MOULIN A CANNES, ce procédé s'appelle le MOULIN A SECONDE OU DOUBLE PRESSION.

Les personnes qui désiraient se procurer ces moulins, peuvent s'adresser à MM. Bonner & Smith, No. 35 rue de Camp, Nouvelle Orléans.

Les contrefacteurs dudit brevet d'invention seront poursuivis en vertu de la loi.
5 jan.—10 f. ALFRED STILLMAN.

SANGSUES.

REÇU par le navire Joseph, venant de Bordeaux, de très-belles SANGSUES Hongroises, à vendre à la pharmacie de J. Llado, rue Condé No 27, en face de la rue Madison. J. LLADO.
5jan3f

SANGSUES.

REÇU par le navire Joseph, venant de Bordeaux, un très-bel assortiment de SANGSUES hongroises, à vendre à la pharmacie de Rene Blanchet, rue Royale, près la rue du Quartier. 5jan3f

A Vendre par les Soussignés.

300 barriques vin de Marseille Bergasse,
25 demi-barriques do do.
300 paniers huile, 12 bouts. de 24 onces Plagniol
75 do do. 24 demi-bouts. do.
80 caisses salaisons, capres, cornichons, olives et anchois,
150 caisses vin Muscat Frontignan, 50 do Lunel,
10 balles amandes à la dame, 20 caisses savon fr.,
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan. rue St. Louis, Nos 11 et 15.

NAVIRE ONTARIO. — 40 barriques vin de Marseilles à vendre par R. CAHUZAC,
5jan 34, Vieille Levée

WHISKEY. — 50 barils whiskey rectifié, en débarquement du vapeur Gladiator, à vendre par
5jan W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

RIZ. — 100 barriques riz de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5jan 40, Gravier.

ETOFFES en coton — 250 balles marchandises écruces, 90 balles Denims, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
5jan 40, Gravier.

A vendre en débarquement du navire Ontario, venant de Marseille. — 150 barriques vin de Bergasse 1re marque, par N. DUDOUYT,
5jan Toulouse, 13

FRUITS A L'EAU-DE-VIE. — 300 caisses fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, abricots et pêches. 150 do cerises do do, Champion et Chauvet, à vendre par DARAN, QUEYROUZE et Co,
5janéf rue St-Louis, Nos 11 et 15.

SARDINES. — 5000 demi-boites sardines à l'huile, (Dodes, Canus & Conilé) 4000 quart-boites do., à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan. rue St. Louis, Nos 11 et 15.

LIQUEURS. — 250 caisses liqueurs communes, fines, surfines et superfines, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan. rue St. Louis, Nos 11 et 15.

VINS DE BORDEAUX. — 140 barriques St. Julien, St. Estephe, Montferrand, et St Emilion; 110 barriques do, 1840 et 1844; 25 barriques vieux Château [Marg]aux; 40 barriques do. Mermon; 25 demi-barriques Chateau neuf 1835 & 1844, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
5 jan rue St. Louis, Nos 11 et 15.

BOUTEILLES vides, de Bordeaux, à vendre par
B. TALAMON,
17 déc 103, rue Royale.

MORT AUX RATS!
ATWOOD'S RAT DESTROYER,
LES TUE INSTANTANÉMENT.

A VENDRE au dépôt du Magical Pain Extractor de Dally, No. 151, Rue de Chartres.
7jan—d

Véritable Baume de Colombie.

Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car tous les hommes en sont convaincus. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No. 59 rue Poydras, magasin où l'on trouvera le véritable Remède Magique.
4 jan

☞ TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES. — Du docteur Mannioth — Remède infaillible contre la Dispepsie, les fièvres en frissons, le manque d'appétit, la jaunisse, les colliques bilieuses, etc.

Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 dec—3b

Restaurant et Billards a vendre.

LE restaurant et son contenu, bien achalandé, connu sous le nom de Restaurant de la Laiterie, situé rue St. Philippe, entre Condé et Levée, ce restaurant sera vendu à l'amiable d'ici à samedi 9 janvier 1847, ou à l'encan à midi. 4 jan—6 f.

ECHO DES FEUILLETONS.
DIMINUTION DANS LE PRIX.

Messieurs les souscripteurs à cette belle publication sont prévenus que le 1er numéro de la 7me année commençant à la fin d'Octobre 1846, contenant:
1o LA MARE AU DIABLE, par G. Sand.
2o UN ROMAN DANS LE DESERT, par Gonet, vient d'être reçu par le soussigné où il est prêt à être délivré. L'agent profite de cette occasion pour rappeler aux abonnés que le prix a été fixé à $2 50 par an, au lieu de $3. V. HEBERT, Libraire,
4 jan 140, rue de Chartres.

AU débarquement du navire Austerlitz, de Bordeaux,
85 Barriques Vin rouge ordinaire,
4 do do vieux.
EN MAGASIN,
100 Paniers Huile d'olive, en bouteilles de 24 onces
30 Caisses Savon français,
Brosses sèches en grande pologne.
A vendre par
B. TALAMON,
4 jan. 103 rue Royale.

J. M. RICHARD,
IMPORTATEUR, No 29, rue de la Douane au 1er.
REÇOIT par les navires *Francis Depau, J. M. Cooper* et *Talahassée*, et offre à vendre en gros, les marchandises suivantes à des prix très modérés:
6 caisses Coutil, double chaîne, noir et couleur,
12 do coutils nouveautés,
12 do do blancs,
8 do Barèges et Balzorines soie et laine,
6 do Jaconats,
4 do Balzorines coton Dolfus Mieg,
1 do Grenadier Roman,
1 do Ombrelles nouvelles,
2 do Cotonnades bleues unies,
2 do Mousseline suisse,
3 do Madras et mouchoirs,
8 do Chemises françaises.
29 dec

FARINE. — 297 barils farine Ohio, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
4 jan 44 Poydras.

VINAIGRE DE CIDRE. — 73 barils de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
4 jan 44 Poydras.

CAFÉ HAVANE. — 191 sacs en débarquement du brick Salvadora, à vendre en magasin par
W. H. SIMMONS,
4 jan 44 Poydras.

BEURRE, &c. — 75 barillets beurre, et 30 barils pommes sèches, à vendre par
W. H. SIMMONS,
4jan 44, Poydras.

ALCOHOL et Whiskey. — 15 barils alcohol de haute preuve, 15 barils vieux whiskey Monongahela, à vendre par W. H. SIMMONS,
6jan 44 Poydras.

SUCRE de la Havane. — 200 caisses, en débarquement de la goëlette *Eleanor*, à vendre par
L. CANTIN, 42, Gravier.

CAFÉ. — 40 sacs fin vert Havane en débarquement de la goëlette *Eleanor*, à vendre par
4 jan L. CANTIN, 42, Gravier.

SUCRE. — 146 caisses Sucre blanc, en débarquement du brick *P. Soulé*, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
4jan 26, Vieille Levée.

CIGARES. — 91,000 Cigares, marques assorties, en débarquement du brick *P. Soulé*, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
4jan 26, Vieille Levée.

CAFÉ. — 31 sacs fin Havane, en débarquement du brick *P. Soulé*, à vendre par
TROISGROS et LAMPRE,
4jan 26, Vieille Levée.

CIGARES. — Grand assortiment de cigares de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
4jan 32 Vieille Levée.

CAFÉ. — 140 sacs, fin Havane, en débarquement du brick *E. Mercy*, — 81 do do, du brick *Salvador*, à vendre par J. M. CABALLERO,
4jan 32, Vieille Levée.

SUCRE. — 39 caisses, brun, en débarquement du brick *L. Steere*, — 25 do do, brun, du brick *Salvador*, à vendre par J. M. CABALLERO,
4jan 32, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane — 40 caisses brun, qualité inférieure en débarquement du brick Salvadora à vendre par B. VALLS, 4jan

CAFÉ vert de la Havane — 14 sacs en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
B. VALLS.

AMANDES amères — 6 barils à vendre, en débarquement du brick *T. [illegible]* par
4jan B. VALLS.

RIZ de la Caroline — 50 tierçons, en débarquement du brick Arabian, à vendre par
4jan B. VALLS.

CACAO de Para — 20 sacs en débarquement du navire Auburn, de New York, à vendre par
4jan B. VALLS.

GINGEMBRE de Canton — 25 sacs en débarquement du navire Auburn, à vendre par
4jan B. VALLS.

A VENDRE, en débarquement du navire *Lubeck*, de Bordeaux, 160 barils vin blanc Haut Sauterne, 200 caisses Absynthe Suisse, Brunet et Comp., par POUGET, fils,
[illegible] 142, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

TÉRÉBENTINE — 12 barils essence de térébentine, à vendre par P. CUSACHS,
Encoignure Condé & St. Philippe.

QUININE. — 200 onces sulfate de quinine, à vendre par P. CUSACHS,
Encoignure Condé & St. Philippe.

MAGNÉSIE. — 400 lb. carbonate de magnésie 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS,
Encoignure Condé & St. Philippe.

Vins de Bordeaux.

A VENDRE au débarquement du navire LE JOSEPH, capitaine Kreist, de Bordeaux,
30 barriques vin rouge de Bassens, 40 demi barriques vin blanc, Haut Barsac, par
30 de—1m J. JORDY, 16 rue Conti.

Vins blancs fins.

A VENDRE au débarquement du navire AUSTERLITZ, capitaine Ulrich, de Bordeaux,
12 caisses Haut Preignac, 12 caisses Haut Barsac
12 caisses Haut Bonnes, 12 caisses Haut Sauterne
par J. JORDY,
30 de—1m. 16, rue Conti.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS. — 42 Caisses, actuellement en débarquement du navire ANNA FRANK et ATTICA; à vendre par G. W. DUNBAR, 50, Douane.
24dec

DISSOLUTION DE SOCIETE,
ET NOUVEL ARRANGEMENT DANS LES AFFAIRES.

LA MAISON McKENZIE THEYER et Co. à dater du 1er Février prochain, sera dissoute d'un commun accord.

Et conformément à ce qui précède, nous sommes déterminés à clore entièrement notre Stock de *Marchandises sèches* avant cette époque; afin d'avoir nos marchandises bien arrangées et les prix réduits, notre magasin sera fermé Mardi à 1 heure, et rouvert le Mercredi matin, tout préparé à la vente.

Nous réduirons nos prix depuis 20 jusqu'à 50 pour cent, notre but étant de vendre autant que possible en vente privée. Toutes les marchandises qui resteront invendues après le 1er Février, seront vendues à l'encan.

Le public reconnaîtra de suite, qu'une semblable occasion ne se présente que fort rarement, l'on pourra en profitant de celle-ci, obtenir des marchandises sèches au dessous du coût d'*importation*, et de *manufacture*. Nos marchandises sont nouvelles, ayant presque toutes été achetées, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler.
McKENZIE THEYER et Co.
21 déc. No. 29, rue de Chartres.

ETRENNES POUR L'ANNEE 1847.

GRAND choix de Musique, reçue par les derniers arrivages, tel qu'Albums, Quadrilles, Romances, Valses, Polka, ainsi qu'une grande quantité de morceaux des premiers auteurs, à 50 pour 0/0 de remise.

Aussi un bel assortiment de Guitares, Violons, Flutes, Castagnettes, Tambourins, Guide-mains et Cordes pour violons et guitares.

Rue Conti, 44, entre Chartres et passage de la Bourse. dec 30d

SULFATE DE QUININE DE FARN. — 500 onces en caisses de 100 onces, à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

KIRSCH en débarquement du navire Brunswick, à vendre à l'entrepôt par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

ABSINTHE Suisse de Yersin et Lecoultre, en débarquement du navire Clifton, à vendre à l'entrepôt par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22 St-Louis

Manufacture de Peinture.
OFFICE 16, RUE DU CANAL.

LE soussigné étant sur le point de monter sa machine dans quelques jours elle sera en pleine opération pour la manufacture de toute espèce de peinture, sèche et mêlée à l'huile, et mise en paquets d'une 1-8 livre à 500 livres.

Il manufacturera du blanc et du mastic mis en blagues ou en masses. Ses couleurs seront toujours fraîches et seront garanties aussi bonnes que celles manufacturées ailleurs. Ses prix seront modérés.

Le soussigné a en magasin les marchandises suivantes:
3 Doux. diamants de plomb.
3000 canettes couleurs assorties.
40,000 blanc de plomb &c.
1700 Rouge de plomb.
1500 Litharge.
70 Barils blanc.
30 Blanc du doreur.
1500 Lbs. chrome jaune.
1000 Tubes couleurs à l'huile.
200 Bouteilles vernis fin.
100 Dox. brosses sèches et outils.
30 Boites crayons.
40 paquets feuilles d'or.
5 Onces feuilles d'or pour dentiste.
1700 boites vernis de chassis.
9000 Barrillets blanc de vitrier.
300 Barillets peinture verte.
5000 Liv. vert français.
1500 Do do américain.
1700 Do do anglais.
20 Barils rouge.
30 Do rouge d'Espagne.
11 Ochre jaune.
1000 Liv. ceruse.
60 Noir de fumée.
1700 Gateaux de couleurs.
100 Vernis de copal.
500 Boites couleurs à eau.
10 Douz. canevas de toiles.
20 Feuilles d'argent.
10 Do d'étain.
10 Bronze assortis.
5000 Verre à vitre de paris.

De plus, un grand et complet assortiment de couleurs d'outils, &c. nécessaires aux artistes, peintres pour maisons et enseignes, le soussigné se trouve constamment [illegible] Unis, les [illegible]
[illegible] CLAMMON, [illegible] Canal

CHARBON [illegible]

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 21 déc. 1846.

CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 25 courant (jour de Noël), et les 1er et 8 janvier prochains. Les billets dus ce jour là, seront payables la veille.
R. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 22 décembre 1846.

CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, 25 décembre, et les 1er et 8 janvier 1847. Les billets et traites dus les jours ci-dessus désignés, seront payables la veille de leur échéance.
déc. 24—17 f. R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DES ARTISANS.
Nlle-Orléans, 19 décembre 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette banque, aura lieu lundi 25 janvier prochain, au local de la banque, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M. Sam. C. BELL,
Caissier.

Bureau de la Comp. d'Assurance des Négocians.
Nouvelle-Orléans, janvier, 2, 1847.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu, au bureau de la Compagnie le lundi, 11 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Des affaires importantes seront soumises aux actionnaires le même jour.
JOHN PEMBERTON,
4 jan—7 Président.

BARBIER & COIFFEUR DEMANDÉ.

ON DEMANDE un commis barbier et coiffeur, s'adresser à l'encoignure des rues Royale et Dumaine à
28 d[éc] F. DITELY.

AVIS. — M. EDOUARD PILSBURY, qui depuis dix ans est employé dans notre maison, a été admis au rang d'associé à dater de ce jour.
J. W. ZACHARIE & Co.
Nlle Orléans, 1er janvier 1847.
1 janv.—1 m.

A Vendre. — La Grocerie située encoignure Royale et Conti, s'adresser rue St Louis, 27.
4j.

MALADIES DES FEMMES.

LE Docteur WOZENCRAFT, offre ses services aux personnes affligées des maladies suivantes: la Leucorrhée, ou Fleurs blanches, la Ménorrhagie, les Irrégularités des menstrues; l'Aménorrhée ou suppression; la Dysménorrhée et les diverses affections Névralgiques.

Le Dr. Wozencraft, peut fournir les meilleurs certificats des cures qu'il a opérées. S'adresser No. 69, rue du Canal, un peu au dessous de la rue St Charles.
30dec—3m

AVIS aux abonnés du *Courrier des Etats Unis*. MM. les souscripteurs à la semaine littéraire, sont prévenus que leur abonnement à cette publication pour l'année 1846 est terminé. MM. les abonnés qui ne voudront pas avoir d'interruption dans l'envoi de leurs numéros, sont priés de passer à la librairie du soussigné, régler le montant de l'abonnement pour l'année 1847, qui est de $4 00 cts.
VICTOR HEBERT, Agent.
4 jan 140, rue de Chartres.

DEMANDE D'UN LOGEMENT.

UN Monsieur qui a déjà résidé plusieurs années dans cette ville, désirerait trouver, dans une famille particulière, dans laquelle on parle le français, le logement, le déjeuner et le thé. — S'adresser à Boite, W. 28, à la Poste. 4jan—3f

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

L'APPAREIL patenté de Rilleux pour la cuisson du sucre ayant été employé avec succès, sur huit plantations sucrières, et cet appareil ayant produit du sucre de première qualité, avec une grande économie dans le combustible, nous venons, appuyé de cette expérience, l'offrir aux planteurs sucriers.

M. Merrick, de la maison Merrick & Towne, de Philadelphie, doit rester encore quelques jours dans cette ville, il est prêt à contracter pour des appareils pour la récolte prochaine. S'adresser à
17 dec—1m W. E. THOMPSON, 90 Gravier

BOUCHONS. — 200 000 bouchons pointus, extra fins, à vendre par P. CUSACHS,
Encoignure Condé & St. Philippe.

EN débarquement du navire JOSEPH, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
16 Balles Bouchons de 3.000 chaque.
AUGUSTE MOLIER,
30dec—6f Rue St-Louis, No. 90.

EN débarquement du navire LUBECK, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
20 Barriques Vin rouge. — 36 Barils Vinaigre.
AUGUSTE MOLIER,
30dec—6f Rue St-Louis, No. 90.

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux
100 Barriques Vin rouge Montferrand et St-Julien,
72 Barils Vin blanc Haut Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30dec 34, rue Vieille Levée.

CAFÉ DE LA HAVANE. — 300 Sacs en magasin et en débarquement du brick TELL à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30dec 34, rue Vieille Levée.

A VENDRE OU A LOUER

UNE presse hydraulique d'une très grande force, située dans un endroit convenable pour y établir une presse. S'adresser rue Royale 186, entre St Pierre et Toulouse.

CHARBON végétal très bien pulvérisé pour les distillateurs, rue Royale 186. 29dec

REÇU en consignation et à Vendre par le soussigné:
30 balles Houblon, 1re sorte, Comté d'Otsego, New York; 10 balles Houblon Ouest de New-York; 540 sacs Blé d'Illinois. E. GERARD, 14, Conti.
dec 29.

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique,
Plâtre de Paris; Poil à plâtre,
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils,
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co.
12dec 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

EN débarquement du navire Mauran venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 8, à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge St. Estephe,
40 do do Pauillac 1842,
30 do do Médoc, 1840,
20 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840,
25 do do Haut Barsac 1842,
Fruits au jus et à l'eau de vie,
Anisette superfine de Champion,
Huile d'olive de Plagniol,
Cognac, de preuve, J. J. Dupuy.
Do le, do do très vieux,
27 oct—6t P. DELAMAR.

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne. Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant d'acheter ailleurs.
A. E. CRANE, 66, St Charles,
19 dec—6m en face du Commercial Exchange

J. P. LASSERE, Coutelier
Rue Condé, No. 29, face à la rue Madison,

A L'HONNEUR d'informer les personnes qui depuis 12 années l'honorent de leur confiance, et le public en général qu'il vient de recevoir, des premières fabriques de Paris, un assortiment de Coutellerie fine, telle que ciseaux très fins de toutes grandeurs et de tout genre, couteaux de table, services à dépecer, tailles plumes, objets de jardinage, couverts de voyage, instruments de chirurgie, bandage herniaire, appareils orthopédiques, et une grande quantité d'autres objets. Il fabrique dans son atelier des Rasoirs dont il garantit la qualité, et généralement tout ce qui rapporte à son art.

Fait toutes les réparations et repassages, tant pour la chirurgie que pour les rasoirs, et autres objets de fantaisie, ainsi que les réparations d'arquebuserie et armes de toute nature; le tout à des prix modérés. 19 dec—1m

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:

Tapis Axminster et Tapestry: une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissu; Ingrains de toutes qualités, Vénétiens pour antichambres et escaliers; Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi — Jeune fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 28 oct—3m

JEAN AUGE, Coiffeur.
Encoignure Bienville et Chartres, 63.

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment de cheveux. On trouvera chez lui un grand choix de perruques, toupés, nattes, frisettes, bandeaux, &c. Ces objets étant confectionnés par lui-même, il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner leur confiance.

On y trouvera un assortiment complet d'objets de toilette de Paris et de New-York, ainsi qu'une variété de parfumerie. Tout se vendra à des prix où ne peut plus modérés. 24 dec—1 m.

RESTAURANT. — M. FRANÇOIS MUSS, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il ouvrira le 1er janvier prochain, le restaurant du Chêne Vert, rue Bourbon, No. 26, entre les rue Condé et Vieille Levée. Il espère obtenir le patronage du public, par les soins qu'il apportera aux choix des vins et des mets, et par le zèle qu'il déploiera pour satisfaire les personnes qui viendront bien le patroniser.
24 déc.—15 j.

SEL. — 25 barils anglais pour table, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

HUILE DE BALEINE. — 40 barils raffinée pour l'Hiver et l'Automne, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

RIDEAUX. — Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET,
5 oct 48, Bienville.

KIRSCH de Yersin et Lecoultre, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
17 déc 22 St-Louis

CAFÉ RIO, 773 sacs fin verts, en débarquement du navire *Union* et à vendre par lots.
J. W. STANTON et Co.
Encoig. Magasins et Lafayette.

P. LONGIS, 116 rue Royale, Importations directes:
300 barriques clarot de qualité supérieure.
40 do Marseille grousset, 100 do Sauterne,
150 do Porto, 2 pipes Porto, London docks.
20 barils whiskey rectifié, 50 do Madère.
100 do Pauterne, 500 caisses claret.
125 caisses liqueurs assorties, 60 do Maraschino.
40 do curaçao, 400 paniers anisette,
50 caisses absinthe, 15 demi pipes Cognac de différentes marques. 30d

CHAMPAGNE. — 400 paniers vin de Champagne des marques suivantes, en débarquement du navire *Clifton* du Havre.

Etoile de Moët et Chandon à Epernay, vin rosé, sillery grand mousseux, grand cordon, grand vin d'Ay, 1842, qualité supérieure de S. Thomas, R. Kreider, sillery mousseux du comte Mareuil, marquis de Lorme, sillery, ditto, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24, rue Vieille Levée.

TABAC en feuilles — 9 balles tabac en feuilles de la Havane, pour robes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN
20 déc 11, Royale et 23 St Louis.

[illegible]

2000 [illegible]
27 déc. NUMA LACOSTE,
[illegible], rue Royale.

ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIÈME DISTRICT JUDICIAIRE. — PAROISSE DE JEFFERSON.

Succession de Lucien Labranche, décédé.

EN vertu d'un jugement rendu le 21 décembre, 1846, par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire, dans l'affaire de "Rosoulé Labranche, et autres contre Mathilde Labranche et autres pour un partage," moi, soussigné, shérif de la paroisse de Jefferson, je procéderai sur les lieux, JEUDI, 28 janvier 1847, à la vente publique des biens ci-après décrits, dépendant de la succession dudit feu Sr. Lucien Labranche, savoir:

1. UNE HABITATION établie en sucrerie, située dans ladite paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant à ladite côte environ deux arpents, plus ou moins, de face au fleuve [illegible]

[illegible]

Adrien, nègre créole, laboureur et charretier, âge de 35 ans.
Ambroise, charpentier, âge d'environ 37 ans.
Apollon, nègre de champ, âge de plus de 70 ans.
Auguste, nègre de champ, commandeur et laboureur, âge de 27 ans.
Azor Abreu, nègre de champ, âge de 60 ans.
Ben, nègre de champ, laboureur et ingénieur, âge de 43 ans.
Billy, bon nègre de champ, âge de 45 ans.
Bob, bon nègre de champ, tonnelier, ayant une hernie, âge de 50 ans.
Charles Cain, bon nègre de champ, âge de 33 ans.
Edmond Botteux, nègre de champ et laboureur, âge de 32 ans.
Edmond Créole, nègre de champ, laboureur et charretier, âge de 30 ans.
Big Edmond, alias Edmond Mouveur, tonnelier, ayant mal à une jambe, âge de 45 ans.
Etienne, second commandeur, âge de 44 ans.
Gabriel, nègre de champ et laboureur, âge de 40 ans.
George, nègre de champ, laboureur et bon tonnelier, âge de 47 ans.
Isaac, bon nègre de champ et laboureur, âge de 27 ans.
Jack, charretier, bon nègre de champ, âge de 34 ans.
Jacquot, nègre de champ, affligé d'une hernie, âge de 50 ans.
John Louis Créole, charretier et bon nègre de champ, âge de 40 ans.
John Louis Maçon, bon maçon, âge de 52 ans.
Jean Pierre, troisième commandeur, âge de 43 ans.
Joe, premier commandeur, âge de 39 ans.
Julien, bon nègre de champ et charretier, âge de 33 ans.
Lazarre, nègre de champ et charretier, âge de 42 ans.
Léa, charpentier et charron, âge de 41 ans.
Louis Abreu, nègre de champ, atteint de surdité, âgé de plus de 60 ans.
Petit Louis, bon laboureur et nègre de champ, âge de 33 ans.
Petit Manuel, bon laboureur et nègre de champ, âge de 32 ans.
Ned, bon tonnelier et nègre de champ, âge de 30 ans.
Paul, nègre de champ et sucrier, atteint d'un rhumatisme, âge de 60 ans.
Pierre, charretier et laboureur, âge de 33 ans.
Philippe Conco, nègre de champ, âge de 61 ans.
Petit Sam, nègre de champ, âge de 26 ans.
Sancy, charpentier et charron, âge de 51 ans.
Stephen, nègre de champ, ayant mal à une jambe, âge de 40 ans.
Tom Jamaique, nègre de champ, âge de 52 ans.
Petit Tom, nègre de champ et laboureur, âge de 34 ans.
Valentin, nègre de champ et laboureur, âge de 70 ans.
West, charretier, ayant une hernie, âge de 40 ans.
William, bon nègre de champ, âge de 37 ans.
Zénon, bon laboureur et nègre de champ, âge de 43 ans.
Jack, cocher, adonné à la boisson, âge de 45 ans.
Jasmin, cuisinier, ayant un rhumatisme, âge de 60 ans.
John, nègre de champ Créole, maladif, âge de 42 ans.
Frédéric, cordonnier, âge de 45 ans.
Needham, bon nègre de champ, âge de 39 ans.
Philippe, bon chasseur et domestique, âge de 30 ans.
Pierre alias Foute, gardien, âge de 36 ans.
Catherine négresse de 27 ans, avec ses trois enfants, Isabelle, de 6 ans, Owen, de 4 ans et Marie Rose, de 18 mois.
Cécile, domestique, âge de 46 ans.
Charlotte, négresse de champ, maladive, âge de 35 ans.
Delphine, négresse de champ, âge de 51 ans.
Big Delphy, négresse de champ, maladive, âge de 50 ans.
Françoise, négresse de champ, constitution faible, âge de 50 ans.
Grace, négresse de champ, maladive, âge de 44 ans.
Héloïse, négresse de champ, constitution faible, âge de 50 ans.
Julie, négresse de champ, âge de 38 ans.
Grande Kitty, négresse de champ, âge de 62 ans.
Lucy, négresse de champ, âge de 42 ans.
Molly, négresse de champ, maladive, âge de 62 ans.
Marie, négresse de champ, âge de 35 ans, avec ses deux enfants, Mathurin de 5 ans et Richard de 18 mois.
Rachel, infirme et incapable de travailler.
Marguerite, fille de Marie, âge de 14 ans.
Ritter, négresse de champ, constitution faible, âge de 46 ans, et ses deux enfants, Amos de 12 ans et Henderson, de 5 ans.
Grande Daily, négresse de champ, ayant mal à un pied, âge de 42 ans.
Vieille Daily, blanchisseuse et domestique, âge de 52 ans.
Tabby, négresse de champ, âge de 38 ans.
Tima, négresse de champ, âge de 50 ans.
Victoire, constitution faible, âge de 40 ans, et son fils Alexandre, de 12 ans.
Manon, négresse de champ, et son enfant Norbert, de 12 ans.
Sylvie, négresse de champ, âge de 29 ans.
Charlotte, bonne blanchisseuse et domestique, âge de 36 ans.
Clarisse, négresse de champ, âge de 37 ans.
Justine, bonne blanchisseuse, maladive, âge de 38 ans.
Julienne, bonne couturière et domestique, âge de 40 ans.
Junon, bonne domestique, âge de 24 ans.
Buckey, bonne négresse de champ, âge de 44 ans.
Jeannette, domestique et gardienne, âge de 24 ans.
Fanchonnette, négresse de champ, âge de 15 ans.
Céleste, négresse de champ, âge de 17 ans.
Clarisse, négresse de champ, âge de 21 ans.
Christophe, négrillon, âge de 15 ans.
Eloi, négrillon, âge de 15 ans.
Esther, négresse de champ, âge de 24 ans.
Geneviève, négresse de champ, âge de 23 ans.
Guillaume, bon nègre de champ et laboureur, âge de 24 ans.
Fanny, négresse de champ, âge de 14 ans.
Jauvier, mulâtre, âge de 15 ans.
Kitty, bonne négresse de champ, âge de 28 ans, et son enfant Angèle, de 18 mois.
Léandre, négrillon, âge de 15 ans.
Madeleine, négresse de champ, affligée d'une scrofule, âge de 15 ans.
Petite Manette, négresse de champ, âge de 17 ans.
Mally alias Marie, négresse de champ, âge de 19 ans.
Michel, nègre de champ, âge de 19 ans.
Théodule, nègre de champ, âge de 14 ans.
Virgile, nègre de champ, âge de 22 ans.
Virginie, domestique, âge de 16 ans.
Willis, mulâtre, âge de 20 ans.
Evariste, domestique, âge de 14 ans.
Jacob, domestique, de 14 ans.
Hannah, bonne gardienne, âge de 46 ans.
Alexis, nègre de champ, maladif, âge de 17 ans.
Andrews, nègre de champ, constitution faible, âge de 34 ans.
Amsted, bon nègre de champ, âge de 30 ans.
Bazile, nègre de champ et charretier, âge de 35 ans.
Bobnew, nègre de champ, âge de 45 ans, très maladif.
César, nègre de champ, âge de 26 ans.
Cromwell, bon nègre de champ, âge de 40 ans.
Holiday, bon nègre de champ, laboureur et charretier, âge de 32 ans.
Isidore, bon nègre de champ, âge de 36 ans.
Joe Boniat, nègre de champ, âge de 26 ans.
John Dusanu, griffe, enclin au marronnage, âge de 45 ans.
Little John, nègre de champ, âge de 20 ans.
July, nègre de champ et palefrenier, âge de 36 ans.
Joseph, nègre de champ, âge de 60 ans.
Labouyard, nègre de champ, très maladif, âge de 30 ans.
Laurent, nègre de champ et gaffeteur, âge de 45 ans.
Mayor, bon forgeron, âge de plus de 50 ans.
Reuben, nègre de champ, âge de 45 ans.
Black Sam, nègre de champ, âge de 45 ans.
Sandy Norbert, nègre de champ, marronneur, âge de 45 ans.
Maurice, marronneur, âge de 40 ans.
St-Cloud, nègre de champ, âge de 50 ans.
Tom Ludger, âge de 45.
Trapp, nègre de champ, âge de 56 ans.
Ulysse, do do 40 ans.
Valery, do do 40 ans.
William, do do 50 ans.
Jesse, do do 30 ans.
Pierre, do do 25 ans.
Arthémise, mulâtresse, de 34 ans, bonne couturière; et ses trois enfants, Ephraïm, de 9 ans et Marie Thérèse, de 6ans, Adélaïde, de 3 ans.
Rina, bonne négresse de champ, âge de 35 ans.
Ester Toussaint, do do 20 ans, et son enfant Rosa, de 2 ans.
Harriett, bonne négresse de champ, âge de 26 ans.
Haydée, bonne négresse de champ, âge de 45 ans, constitution faible.
Mary, maladive et incapable de travailler, âge de 26 ans.
Pasny, négresse de champ, âge de 30 ans.
Pauline, do do 40 ans.
Rachel, do do 26 ans, avec son enfant Emile, de 2 ans.
Big Sally, négresse de champ, âge de 30 ans.
Amy, do do 30 ans.
Joséphine, do do 38 ans, et ses deux enfans, Jacques, de 12 ans, et Joseph, de 4 ans.
Albert, mulâtre, domestique, âge de 22 ans.
Fine, domestique et couturière, âge de 48 ans.
Robert, maladif et bon à rien, âge de 45 ans.
Adélaïde, âgée de plus de 70 ans.
Azof, de 75 ans.
Charley, do
Frank, do
Manette, âgée de plus de 85 ans.
Poupoune, domestique, de 40 ans, maladive.
Rosa, de 70 ans.

Termes et Conditions:

1o. Un quart du prix d'adjudication, comptant.

2o. L'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $2865, montant de l'emprunt sur actions restant dû à la Banque de l'Union de la Louisiane, payable le 1er Avril 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de Mr. Adolphe Mazureau, notaire, à la Nouvelle-Orléans, en date du —.

3o. L'acquéreur assumera également le paiement d'une somme de $15,895, montant de l'emprunt sur actions dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er Mai 1847, et renouvelable conformément à la charte de ladite Banque; et il assumera en outre l'hypothèque consentie pour sûreté desdites actions, suivant acte au rapport de ——, en date du ——.

4o. Et la balance du prix d'adjudication, payable en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans; l'acquéreur fournira des billets par coupons, endossés à satisfaction, assurés par privilége et hypothèque [illegible] l'an, depuis l'échéance [illegible]

[illegible] pour le Recorder de la [illegible]

paroisse de Jefferson, aux frais de l'acquéreur; et les billets seront faits payables au domicile de la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans.

II. Les meubles, ustensiles, effets mobiliers, bestiaux, chevaux, mulets, instruments aratoires, &c.

TERMES: Comptant.

Paroisse de Jefferson, ce 24 Décembre 1846.
D. S. DEWEES,
déc 26. Shérif de la Paroisse de Jefferson

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 30, RUE DE LA DOUANE.

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 150, rue Royale.

CHAS. A. BARRIÈRE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Importateur direct de marchandises françaises.
25 sept

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
81, rue du Canal.
Nouvelle Orléans. 17 nov

WM. M. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, RUE POYDRAS.

SOIERIES! SOIERIES!! SOIERIES!!!
UN lot de soie grande largeur, couleurs changeantes, à raies et à carreaux à 50 cents, Satins toute riches rayés et à carreaux, do, unis, brochés, et soies de toute qualité, cachemires et mousselines de laine, à 25 cents. Berthes, colerettes, chemisettes, bas, gants, et une quantité d'articles de fantaisie pour dames, beaucoup au-dessous des prix ordinaires, chez J. F. SOLANE
Encoignure Chartres et Canal

$50 DE RECOMPENSE.

PERDU, il y a huit jours, un portefeuille contenant des notes et des petits bons, qui ne peuvent être utiles qu'à son propriétaire. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le rapportera à Mr. Prados, commissaire du marché de la viande. jan 6—3t

Bureau du Voyer, 1re Municipalité
Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1847.

ON A BESOIN DE 100 CHARRETTES. — Les charretiers seront immédiatement employés. S'adresser à LOUIS H. PILIE,
6jan Député voyer, 1re Municipalité

NEGRES DEMANDES.

ON demande à louer quinze nègres au mois ou à l'année, pour travailler dans une raffinerie. S'adresser à J. LEVOIS
6jan 68, rue de Chartres

VINAIGRE DE VIN BLANC à vendre au débarquement du navire Agnes, par le soussigné 24 caisses de 24 bouteilles vinaigre de vin blanc 300 dame-jeannes d'estragon contenant chacune 5 gallons Vinaigre de vin blanc.
CHARLES DI POLA
6jan—4f 11, rue Condé.

SUCRE HAVANE. — 198 caisses, brun, jaune et blanc, en débarquement de la goëlette Sabine, vendre par W. H. SIMMONS,
6jan 44, rue Poydras.

FARINE. — 300 barils en débarquement du vapeur Grace Darling, à vendre par
W. H. SIMMONS,
6jan 44, rue Poydras.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire *Austerlitz*, venant de Bordeaux, et du navire *Ontario*, venant de Marseille
150 barriques vin rouge de Bordeaux,
100 barriq. et demi-barriq. vin blanc Ht. Sauterne,
160 barriq. vin rouge, marque Bergasse.
6jan—15 f G. M. LUCAS, 30 Bienville.

EN débarquement du ship ONTARIO, de Marseille, 192 barriques Vin rouge, "F. Grousset,"
27 demi barriques, do
150 quart Madère, imitation.
6jan P. LONGIS, 116, rue Royale.

J. FEYTEL,
Encoignure CHARTRES ET CONTI,
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ont été fabriqués d'après les ordres qu'il a donnés, et sous la surveillance de son agent, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux de nouvel an.
16 dec—2m

AVIS.
AUX CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

MESSIEURS. — J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de mon assortiment d'élégantes CHEMISES en TOILE et COTON qui, selon la promesse que je vous en avais faite, ont été confectionnées sous la direction de ma maison pendant mon séjour à New York.

J'invite respectueusement les Dames de la ville à venir visiter mon magasin et examiner les nouveaux modèles et l'élégance des articles manufacturés. J'ose annoncer qu'aucun autre établissement de ce genre au Sud puisse produire des Chemises aussi élégantes que celles reçues au Depot de Chemises de la Nouvelle-Orléans, No. 15, rue de Camp, à côté de la Banque de Cité.
ISAAC HART.

N. B. Un superbe lot de Cravates et Echarpes en satin de couleur variées; Gants chamois, fraîchement reçu de Paris.

M. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'encan pour couvrir les avances, auxquels il ne peut être déroger. Les personnes invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en magasin une belle partie de Diamans, &c. &c., ainsi qu'une grande quantité de Montres, *Patent, Lever, Lepine*, à secondes indépendantes, *Fusées*, et clefs, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, etc. — qu'il est convenu de céder à des prix excessivement bas.

Fonds à vendre pour cause de départ. — Le fonds bien connu sous l'enseigne du *Singe Vert*, situé rue Ste Anne No 46, à la place d'or, où tiendra avec ou sans marchandises, on vendrait audit établissement pour les conditions, qui seront avantageuses. 4 dec—[illegible]

AVIS.

M. DEREPAS SERRURIER — FORGERON fusionne mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'à été de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, N. 31.

Il posera des sonnettes comme par le passé, ou de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles mécaniques simplifiées, pour fendre et quantité d'autres objets aux négocians. Il se chargera également de tous les branches de partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, grille-forts, coffres-forts, entourage de tombes et tout ce qui concerne le nouveau genre d'affaires.
25 nov—4

MAGASINAGE.
MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.

EMMAGASINÉES aux taux le plus bas au magasin No. [illegible], à l'épreuve du feu, rue de la Levée, 3e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGE
N. B. Cordage et rabattage au plus juste prix
14 d—3m

A. MARTHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, encoignure des rues Remparts et Toulouse, où il continuera son genre d'affaire connue par le passé. La plus grande ponctualité sera apportée à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.

Il offre à vendre aussi 2500 beaux pieux de cyprès secs et de 8 pieds, convenables pour tonneliers.
11 dec—1m

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné vient de recevoir par les barques *Lowell* et *Josephine* venant de Philadelphie, un grand assortiment de choix, de graines fraîches (garanties de 1846) et provenant de l'établissement célèbre de M. D. Landreth.

MM. les commissionnaires, planteurs, jardiniers maraîchers et détaillants peuvent s'approvisionner en graines, à la douzaine ou à la balance de paquets ou à la livre ou au boisseau. Aussi 5000 pattes d'asperges greffées et une grande quantité de pois de 60 jours de Landreth.

[illegible] 4, Arcade de Banks à côté du Bulletin.
R. COLLIE.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

pour l'arrestation ou pour loger dans une des prisons de cette ville, mon esclave CA[ROLINE], âgée d'environ 16 ans. Elle est grosse, de petite taille, sa lèvre inférieure [illegible] et la bouche entr'ouverte; elle a la peau très foncée et avait une robe à carreaux. Elle [illegible] qu'elle laissa sa maison.
6 jan J. MAPHILIPS,
rue Bourgogne, No. 126.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI de la Grande Terre, Barataria, vers le 15 novembre dernier, le nègre ISAAC. — Il s'est enfui dans un joli bateau, peint au dehors en noir, avec une bande rouge, et l'on suppose qu'il a du venir en ville. Le dit nègre est noir, taille d'environ 6 pieds. La récompense promise sera payée par les soussignés pour son appréhension.
29dec WYLIE & EGANA,
52 rue Bienville.

AVIS.

DOMINIQUE DE CASTELLAT, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans, bien connue, est située à l'encoignure des rues Royale et St Louis, et il espère mériter par ses efforts la confiance du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur.
9 oct—6m

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, veau marin et loutre, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr.
12 déc [illegible]

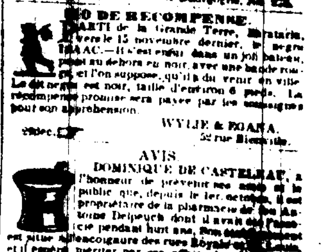

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ex. [illegible] et [illegible], un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont faits d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi — Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poires à poudre, Fourreaux IMPERMÉABLES, Chemisettes et Tournières, Capsules anglaises et françaises, de qualité supérieure. A vendre par A SOURIE,
3 nov [illegible], rue Toulouse.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL, granulé, des différentes finesses en grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède pas à la qualité de celui qui est manufacturé aux Etats-Unis, et on le vend avec celle garantie.

Aussi — Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'encre écrire, bleue et noire. Consultez ses prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
10 dec—1m 90, rue Gravier

CIGARES. — Un grand assortiment de cigares, Regalias, Imperiales, Cazadores, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
32, Vieille Levée.